

Compte rendu de la séance du Conseil municipal

Du 13 avril 2021

Présents : Mmes Claire DELANDE, Denise BARGUES, Ginette MONTBERTRAND, Marie France BIRET, Lucette VAN GASSE et M Sébastien LENIERE, Eric BEGUEY, Stéphan BUCHET, Maxime DALES et Francis VAN GASSE

Absents : Cédric CLARET, Anthony DOS SANTOS

Procurations : Jacques CHAPUIS ayant donné procuration à M Eric BEGUEY
Mme LYS AUILLANS Elodie ayant donné procuration à Sébastien LENIERE

Secrétaire(s) de la séance : Lucette VAN GASSE

I-Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

Cette année la part départementale de la taxe foncière revient à la commune afin de compenser la perte de la taxe d'habitation. Le taux de la commune passe ainsi de 12.15 % à 35.61 %. Le Maire présente au Conseil, l'état (N 1259) de notification des bases des impositions directes locales pour l'année 2021.

Après avoir examiné le total du produit fiscal 2021 à taux constant et les recettes nécessaires pour équilibrer le budget primitif 2021, le mécanisme de compensation des pertes de la taxe d'habitation par la récupération de la part départementale de TFPB (23.46 %) diminuée par l'application d'un coefficient correcteur et l'impact des taxes additionnelles de la communauté de communes "CAUVALDOR", le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes et de les répartir de la manière suivante :

- **Taxe foncière (bâti) : 12.15 % + 23.46 % (Département) 35.61 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 168,05 %**

II- Vote du compte administratif 2020 - Commune de Gagnac

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 et analyse les différentes dépenses et recettes de l'année échue. Madame le Maire se retire et Madame BARGUES prend la présidence

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30 390.03			150 956.15	30 390.03	150 956.15
Opérations exercice	77 536.99	96 315.60	392 643.31	467 488.45	470 180.30	563 804.05
Total	107 927.02	96 315.60	392 643.31	618 444.60	500 570.33	714 760.20
Résultat de clôture	11 611.42			225 801.29		214 189.87
Restes à réaliser	62 300.00	9 416.00			62 300.00	9 416.00
Total cumulé	73 911.42	9 416.00		225 801.29	62 300.00	223 605.87
Résultat définitif	64 495.42			225 801.29		161 305.87

Le compte administratif est voté à l'unanimité par le Conseil.

III- Vote du compte de gestion

Suite au bilan comptable de l'année 2020 effectué par le receveur et présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal délibère favorablement au report des excédents et des déficits sur l'exercice 2021.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil Municipal.

IV- Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	150 956.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	103 413.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	74 845.14
Résultat cumulé au 31/12/2020	225 801.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	225 801.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	64 476.42
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	161 324.87
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation du compte de résultat est approuvée à l'unanimité.

V- Subventions aux associations

Madame le Maire présente les propositions de la commission des finances d'attribution de subventions pour chaque association. Après quelques réajustements le conseil vote les subventions allouées attribue à chaque association à l'unanimité. Les présidents d'associations membres du conseil Municipal se sont retirés pour le vote de ces subventions.

Une réflexion sera menée pour les années à venir afin que les associations motivent leur demande de subvention. Il est précisé qu'une réunion avec les présidents de chaque association de la commune sera organisée après la sortie de la crise sanitaire.

VI- Vote du budget primitif 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Gagnac-sur-Cère,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 906 415.00 Euros

En dépenses à la somme de : 906 415.00 Euros

Le Maire propose d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	121 250.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	194 730.00
014	Atténuations de produits	50 000.00
65	Autres charges de gestion courante	86 200.00
66	Charges financières	5 407.00
67	Charges exceptionnelles	94.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section d'investissement	122 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 832.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		617 513.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	16 466.00
73	Impôts et taxes	238 504.00
74	Dotations et participations	189 200.00
75	Autres produits de gestion courante	6 513.13
77	Produits exceptionnels	5 524.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	161 305.87
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		617 513.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	45 710.00
23	Immobilisations en cours	159 799.58
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 531.00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 250.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 611.42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		288 902.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	10 516.00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 836.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 872.58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 495.42
165	Dépôts et cautionnements reçus	350.00
021	Virement de la section de fonctionnement	122 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 832.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		288 902.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté

VII- Validation de la proposition de la Commission d'appel d'offres pour la réparation de la toiture : chapelle de la Bessonie

Le Maire rappelle au Conseil que la toiture de la Chapelle a été ébranlée par la tempête "Barbara" en octobre 2020. La charpente du clocheton est en mauvais état, des éléments de briques se sont désolidarisés de la structure et se sont abattus sur la toiture de la Chapelle. Plusieurs devis ont été établis par des maçons et charpentiers exerçant dans le domaine particulier du patrimoine ; après examen, la Commission d'appel d'offres a retenu deux propositions :

- L'entreprise GAUCHER Maçonnerie domiciliée à VAYRAC (46) pour un montant de travaux HT : 12 680.00 euros
- L'entreprise SOURZAT Mathieu, couverture charpente domiciliée à ALTILLAC (19) pour un montant de travaux HT : 35 477.00 euros.

Après délibération, le Conseil valide ces deux propositions, autorise le Maire à signer les devis, les travaux pourront être réalisés dès les autorisations d'urbanisme obtenues.

VIII- Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire expose au Conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Elle propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Amélioration de la sécurité routière : sécurisation de l'entrée de la commune au Champ de Moé sur la RD 140 par la pose d'un radar pédagogique solaire(montant prévisionnel de : **2 090.20 € HT**).

IX- Délibérations modificatives de crédit

Vote de crédits supplémentaires – budget de l'eau

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-431.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	431.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :	0.00	0.00
----------------	-------------	-------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires budget de l'assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4540.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	4540.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

X- Convention de servitudes avec ENEDIS pour travaux sur une ligne électrique

Le Maire informe le Conseil de la demande de la société ENEDIS de signer une convention de servitudes afin qu'ils puissent procéder à des travaux sur la ligne électrique HTA et BT située à Lavaur sur la commune et impactant une parcelle communale située section B parcelle 0119 au lieu-dit «Raties ».

Après avoir pris connaissance des termes de la convention qui sera annexée à la présente délibération, le Conseil valide cette proposition et autorise le Maire à signer la convention et tous documents annexés à celle-ci.

XI- Création, adhésion et participation au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » mis en place par le Département pour accompagner les communes. Le Maire rappelle que 211 communes y adhèrent et que la cotisation à ce syndicat s'élève 833 € pour la commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot », d'approuver les statuts joints en annexe et de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale Monsieur BEGUEY Éric et comme suppléante Madame BARGUES Denise. Madame le Maire est autorisée à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

XII- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil que la rédaction du Petit Gagnacois n°69 est terminée et sera prochainement imprimé.

Elle informe également du départ de M SALDUCCI, responsable du Service Revitalisation, Direction Aménagement de l'espace de la communauté de communes Causse Vallée de la Dordogne. Il a animé un groupe de travail concernant l'aménagement du cœur de village avec les élus de la commune.

Il est demandé aux élus de s'inscrire pour tenir les permanences des élections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin prochains.

Une machine balayeuse sera utilisée pour nettoyer les rues du Bourg pendant une journée ou 2 au mois d'avril.

Suite à plusieurs demandes des administrés une réflexion est menée pour organiser un ramassage d'encombrants sur la commune de Gagnac-sur-Cère

Fin de la séance à 22 h30

Le Maire
Claire DELANDE